



COMITÉ EXÉCUTIF
SECRETARIAT À L'INFORMATION, À LA SENSIBILISATION ET À LA MOBILISATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°020/PLD/CE/SISM/2018

Avant la colonisation, le Tchad était administré par divers autorités : certaines régions étaient dirigées par des sultanats, des royaumes et des empires, tandis que d'autres par des autorités traditionnelles et coutumières.

Plus tard après l'indépendance, les chefferies traditionnelles ont été transformées en auxiliaires de l'administration tchadienne pour encadrer et gérer les populations.

Le pouvoir MPS, depuis son avènement en 1990, a réussi à diviser les Tchadiens en créant de nouvelles chefferies traditionnelles en violation des us et coutumes des communautés, notamment par la désignation des personnalités n'appartenant à aucune lignée de chefferie.

La situation dans le Fitri et le Moyen Chari sont les preuves éclatantes de cette intrusion intempestive du pouvoir MPS dans le domaine des chefferies traditionnelles. Le pouvoir MPS a voulu, coûte que coûte et en dépit de tout bon sens, instaurer un Sultanat au Moyen-Chari, malgré la réprobation unanime et absolue de tous les originaires de la région. L'installation aux forceps d'un Sultan à Sarh, par le ministre de l'administration du territoire, de la sécurité publique et de la gouvernance locale le 10 Juin 2018, a failli mettre en péril la cohésion sociale dans une région où tout le monde vivait en parfaite harmonie.

Cette ingérence intempestive et inconsidérée du pouvoir MPS a déjà occasionné des pertes en vies humaines dans le Fitri.

Le Parti pour les Libertés et le Développement (PLD) condamne avec la dernière énergie l'immixtion dangereuse et permanente du pouvoir MPS dans les affaires coutumières et traditionnelles des communautés Tchadiennes.

Le PLD apporte son soutien indéfectible à toutes les populations tchadiennes, notamment celles du Fitri et du Moyen Chari qui se battent pour la préservation de leurs honneurs et dignités.

Le PLD exhorte, par ailleurs, Idriss Deby Itno à respecter la promesse faite aux représentants de la population du Moyen Chari, le 03 Août 2018, d'annuler les décrets 425 et 426 de Juin 2016 afin d'éviter une crise sociale sans précédent dans cette paisible région.



N'Djamena, le 13 Août 2018
Le Secrétaire à l'information,
à la sensibilisation et à la mobilisation

SALADJIM SUCCÈS NOËL